

COMMUNE DE COULOMBY

62380

Compte-rendu de la réunion du JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

Le JEUDI 17 NOVEMBRE deux mil seize à 18 H45, le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 7 NOVEMBRE deux mil seize dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, M. BRUGGEMAN Marc, Mme CARON Isabelle, M. DANIEL Jean Marc, M. GORET Christophe, M. LEFEBVRE Claude, M. LEFEBVRE Stéphane, M. LEMAIRE Jean François, Mme PIRET Raymonde, M. POURCHEL Laurent, M. VASSEUR Pascal.

Absents excusés : Mme MARSOT Jessica, M. CODRON Thierry

Absent non excusé : M. LAMARE Philippe

Secrétaires de séance : Madame PIRET Raymonde, adjointe ; Madame DECROIX Dorothée, Madame DUCROCQ Valérie, secrétaire, Madame THERY Magalie secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Octobre 2016

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2016.
Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Délibération N°1 /17/11/2016 : Vente terrain Marly

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu Monsieur Lefrançois qui lui a fait part de son intention d'acheter le terrain Marly pour un montant de 1500 euros ; jusqu' à présent Monsieur Lefrançois l'utilisait pour y déposer ses remblais. Etant donné le coût de l'opération (bornage, frais de notaire), le Conseil décide à l'unanimité de ne pas vendre ce terrain.

Après concertation le Conseil décide de consacrer ce lieu à une plantation d'arbres qui embellirait notre village.

Le Conseil souhaite que Monsieur Lefrançois débarrasse les gravats superficiels et qu'il égalise le terrain afin d'y apporter de la terre végétale pour y réaliser une plantation d'arbres.

Délibération N °2/17/11/2016 : Démission de Mr COCQUEREL DAVID :

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que Mr Cocquerel David a fait part de son intention de démissionner de son poste de conseiller municipal, par lettre recommandée, pour raisons personnelles.

Le Conseil accepte à l'unanimité la démission de Monsieur COCQUEREL David.

Délibération N °3/17/11/2016 : Evolution chantier vestiaires foot :

Monsieur le Maire annonce que les travaux des vestiaires FOOT ont démarré. Ceux-ci sont réalisés sur la base du volontariat. Certains travaux seront réalisés par Campagne services. Le coût global des travaux s'élèvera à 60000 euros TTC environ. Le Conseil accepte la mise en œuvre de ce chantier.

Délibération N °4/17/11/2016 : Travaux 2017, Renforcement, élargissement voirie communale Rue André Gay, Rue de l'église :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis établi par Leroy TP d'un montant estimatif de 49888.80 euros TTC pour le renforcement et l'élargissement de voirie communale Rue André Gay et Rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal décide de donner l'autorisation à Mr le Maire de faire les démarches pour obtenir des subventions (DETR, Madame Bourguignon, députée, amendes de police, Monsieur Jean Claude Leroy, Sénateur) et autorise Monsieur le Maire à faire des appels d'offres pour ce chantier.

Délibération N°5/17/11/2016 : Délibération nomination nouveau régisseur cantine scolaire suite à la démission de Madame Théry Magalie (régisseur actuel) :

Suite à la démission de Madame Théry au 01/01/2017, l'indemnité de régisseur sera versée à Madame DECROIX Dorothée.

Arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents (arrêté du 28 mai 1993 en francs)

Les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents sont fixés d'après le barème ci-dessous .

De 1221 euros à 3000 euros (en tant que régie d'avances et de recettes), le montant de l'indemnité de responsabilité s'élève à 110 euros par an.

Monsieur le Maire explique au Conseil, que Madame Decroix Dorothée se doit de prendre une assurance individuelle en cas de perte des fonds transportés à la perception et que pour compenser cette prise d'assurance, il est souhaitable de lui verser cette indemnité de 110 euros à l'année. L'ensemble du Conseil approuve la décision

Délibération N°6/17/11/2016 : Délibération pour la mise en place d'un nouvel arrêt de bus rue du Caraquet :

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'un nouvel arrêt de bus est nécessaire rue du Caraquet à la place de l'arrêt au N° 28. Des travaux de mise en place seront réalisés par les agents communaux ainsi que par le département.

Le Conseil approuve à la majorité la mise en place de ce nouvel arrêt de bus.

Délibération N°7/17/11/2016 : Délibération sur la reprise ou non de deux chapelles :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Coulomby devra s'acquitter de 500 euros par acte notarié pour reprise en bien communal pour chaque chapelle.

Le Conseil trouve le prix élevé et suggère de faire une demande de subvention auprès de la CCPL pour effectuer des travaux de remise en état sur une chapelle située à Harlettes.

Le Conseil municipal décide de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de faire des demandes de subvention pour celle-ci.

Divers :

Monsieur le Maire évoque qu'à la réunion du conseil d'école avec le RPI, Madame la directrice a évoqué un besoin d'équipements en ordinateurs. Le Conseil décide d'octroyer un budget de 1200 euros pour 2017 pour l'achat d'ordinateurs.

Le Conseil suggère de demander à la commune de Bayenghem et de Seninghem une participation pour 2017.

Monsieur le Maire explique que les élus ont leurs indemnités diminuées par le DIF depuis quelque mois. Monsieur le Maire demande à ce que son indemnité soit réévaluée de 30 euros par mois compte tenu de ses frais, sans atteindre le maximum préconisé.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Arblay Annie

Bruggeman Marc

Caron Isabelle

Daniel Jean –Marc

Goret Christophe

Lefebvre Claude

Lefebvre Stéphane

Lemaire Jean –François

Piret Raymonde

Pourchel Laurent

Vasseur Pascal